

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 21 février 2014 portant nomination de membres des conseils départementaux de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Lorraine

NOR : AFSS1430114A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Lorraine;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Lorraine:

Au sein du conseil départemental de la Meuse

En tant que représentante des travailleurs indépendants et sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales et de la Chambre nationale des professions libérales (UNAPL-CNPL): Mme Perette (Marie-Anne), en qualité de conseillère titulaire.

En tant que représentants des employeurs et sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF): M. Collignon (Fabrice), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de Mme Blaszczak; M. Levotre (Nicolas), en qualité de conseiller titulaire, et Mme Blaszczak (Elfrieda), en qualité de conseillère suppléante.

Au sein du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

En tant que représentant des travailleurs indépendants et sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales et de la Chambre nationale des professions libérales (UNAPL-CNPL): M. Nicolle (Bernard), en qualité de conseiller titulaire.

Au sein du conseil départemental de la Moselle

En tant que représentant des travailleurs indépendants et sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales et de la Chambre nationale des professions libérales (UNAPL-CNPL): M. Masserann (Jean-Luc), en qualité de conseiller titulaire.

Au sein du conseil départemental des Vosges

En tant que représentants des assurés sociaux et sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO): M. Prevot (Gérard), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. Pagelot, et M. Cunillera (Grégory), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement

de M. Wust ; Mme Bianchetti (Muriel), en qualité de conseillère suppléante, en remplacement de Mme Richard, et Mme Gomes (Laurence), en qualité de conseillère suppléante, en remplacement de M. Labbe.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 février 2014.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET